

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/12/2009

Réception par le Prefet : 15/12/2009

Publication : 17/12/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2009-5-2-7

Séance du jeudi 10 décembre 2009

MODIFICATIONS DES CRITÈRES DU GUICHET UNIQUE D'AIDE A LA CRÉATION-REPRISE D'ENTREPRISES ARTISANALES EN ALSACE

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération du Conseil Général du 22 juin 2007 relative à la mise en œuvre du dispositif commun d'aide à la création-reprise d'entreprises artisanales en Alsace,
- VU la délibération du Conseil Général du 18 décembre 2008 relative au partenariat mis en place entre la Région et la Chambre de Métiers d'Alsace portant sur la délégation de l'instruction des dossiers d'aides à la création-reprise d'entreprises artisanales à la Chambre de Métiers d'Alsace,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- approuve et valide les modifications du dispositif présenté dans le rapport dont le descriptif détaillé est joint en annexe du rapport, pour les dossiers réceptionnés à compter du 1^{er} janvier 2010.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions